PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE MISSION SACRIFIÉE ENQUÊTE

Prostitution des mineures : les foyers d'enfants placés dans le viseur des réseaux

Financements faméliques, éducateurs à la peine… Un an après le lancement du plan gouvernemental contre la prostitution des mineures, la protection de l'enfance est incapable de faire face à une criminalité endémique.

Clotilde de Gastines et Hugo Lemonier
17 novembre 2022 à 18h13

Cette nuit de septembre 2019, deux femmes cagoulées attaquent au marteau la porte d'entrée du foyer de l'association Le Relais, en plein centre de Lyon. *« Elles voulaient s'en prendre à une adolescente qui avait porté plainte et fait tomber leur proxénète*, raconte le directeur, Mathias Cornu. *Ça a été un élément déclencheur pour former nos équipes et trouver des solutions avec l'aide de la collectivité. »*

© Mediapart

La structure est rattrapée par un phénomène en pleine explosion : l'exploitation sexuelle des mineur·es. *« On s'est retrouvés avec quatre ou cinq victimes de prostitution sur les 18 jeunes qu'on accueillait. Elles fuguaient sous nos yeux et on les voyait monter dans de grosses voitures cylindrées aux vitres teintées*, poursuit le responsable associatif. *La violence et les règlements de comptes ont rapidement débordé au sein même du foyer. Certaines jeunes filles devenaient rabatteuses ou proxénètes. »*

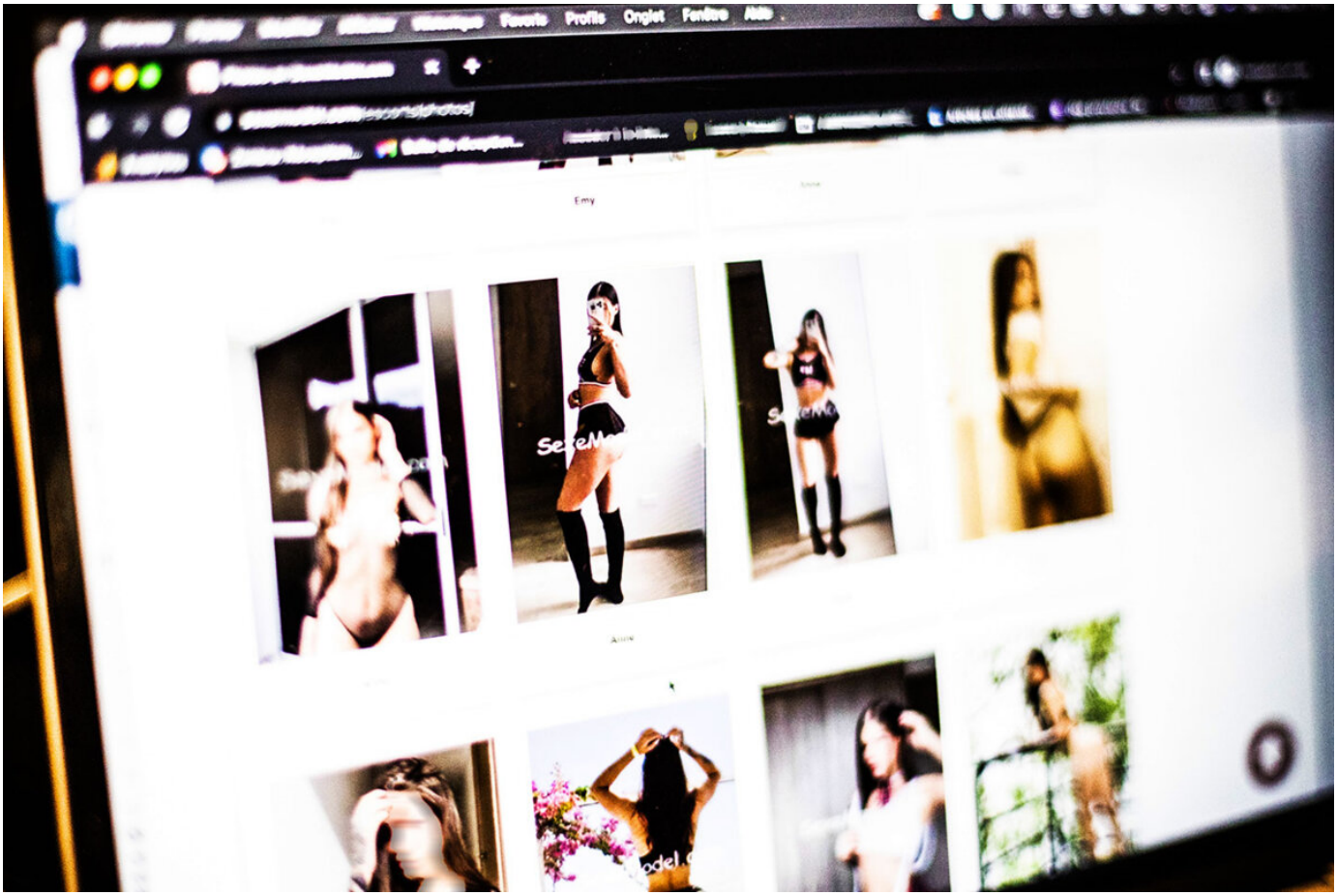

Depuis le début des années 2010 un « proxénétisme 2.0 » est apparu. © Photo Sébastien Calvet / Mediapart

En novembre 2021, l'ancien secrétaire d'État à l'enfance, Adrien Taquet, lançait le premier plan national de lutte contre la prostitution des mineur·es, financé à hauteur de 14 millions d'euros. Lundi 21 novembre, la première ministre Élisabeth Borne doit réunir un comité interministériel à l'enfance qui évoquera les suites données à ce plan, supposé faire face à cette criminalité devenue endémique.

Mais au cœur de ce défi se retrouve l'un des parents pauvres des politiques publiques : l'aide sociale à l'enfance (ASE, gérée par les départements). Toutes les études s'accordent sur la surreprésentation des jeunes confié·es à la protection de l'enfance parmi les mineur·es en situation de prostitution – entre un tiers et la moitié des victimes répertoriées.

« *En soi, la prostitution des enfants placés n'est pas nouvelle*, tempère Olivier Tréneul, porte-parole du syndicat Sud. *Il y a vingt ans, je devais tourner parfois en voiture dans les rues de Mouscron, en Belgique, pour essayer de retrouver les gamines qui étaient tombées sous la coupe d'un maquereau.* »

Les foyers, supposés être des lieux de protection, sont cependant devenus des espaces de prédation pour les réseaux. « *Aujourd'hui, on hésite quand même entre laisser un enfant dans une famille défaillante, parfois maltraitante, ou le placer en foyer où la prostitution est banalisée. Vous vous rendez compte de la violence ?* », s'indigne une directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, citée dans l'étude ProMiFrance du Centre de victimologie pour mineurs (CVM), parue en janvier 2022.

« Les filles qui veulent de l'indépendance, de l'argent, des vacances rejoignez nous !! »

Sur Instagram

Une véritable révolution s'est opérée au début des années 2010 avec la démocratisation du smartphone. Naît alors un *« proxénétisme 2.0 »*, comme l'appellent les magistrat·es. *« Le numérique n'est plus seulement une place de marché, il est aussi un vecteur de recrutement pour les réseaux »*, note Bénédicte Lavaud-Legendre, spécialiste de la traite des êtres humains. *« La bascule peut se faire en quelques heures par l'intermédiaire des réseaux sociaux »*, assure la juriste et chercheuse au CNRS.

Dans les dossiers judiciaires analysés par le CVM, un quart des victimes était approché sur les réseaux sociaux. Les comptes *« Plans_sous_filles »* pullulent sur Instagram : *« Les filles qui veulent de l'indépendance, de l'argent, des vacances rejoignez nous !! Venez privé vous n'allez pas être déçu (sic) »*, clame par l'exemple l'un d'eux.

Les filles représentent 90 à 95 % des mineur·es prostitué·es, selon les études. En moyenne, ces jeunes sont âgé·es de 14 ans lors de leur entrée dans la prostitution.

« Escorting », « sugar daddy » : un vocabulaire spécifique

Au travers de l'analyse d'une trentaine de procédures judiciaires, Bénédicte Lavaud-Legendre voit se dessiner une forme de criminalité épisodique, qu'elle nomme le *« proxénétisme par plan »*. *« Cela peut durer trois ou quatre jours seulement*, décrit-elle. *La mineure se retrouve enfermée dans une chambre d'hôtel ou un Airbnb. Un individu vient la ravitailler en produits d'hygiène, contraceptifs, alcool et stupéfiants. »* Jusqu'à dix clients peuvent défiler en une journée.

Fugues, consommation de drogue et d'alcool, absentéisme scolaire, dégradation globale de l'état de santé… Face à ces signaux, les professionnel·les tentent d'établir un lien de confiance avec l'enfant : *« Mais on ne peut pas les confronter de façon brutale*, estime une psychologue de l'ASE de Paris. *Beaucoup* [de mineures] *ne se disent pas prostituées mais plutôt "michetonneuses", et sont dans une forme de déni. »*

Ce *« déni »* a été au cœur de la campagne de sensibilisation gouvernementale lancée en mars dernier, où une adolescente se répète inlassablement : *« Je gère. »* Le syndicat du travail sexuel (Strass) avait alors dénoncé une politique de prévention visant à *« s'attaqu*[er] *en réalité à l'ensemble des travailleurSEs du sexe et en particulier à* [leur] *revendication d'autogestion »*. *« Le but réel est là* […] *: criminaliser le travail sexuel indistinctement de notre âge puisque nous sommes considérées comme des mineures à vie*, estimait l'organisation. *Nous n'écoutons pas sagement papa et maman. »*

À l'inverse, l'avocate de l'association abolitionniste du Mouvement du nid regrette que les personnels de l'ASE se retrouvent aux prises avec un discours façonné par les *« mythes que la société continue de nourrir au sujet du phénomène prostitutionnel »*. *« La culture du viol a formaté un vocabulaire spécifique* – escorting, sugar daddy – *qui est intériorisé par les victimes, les bourreaux ou même les acteurs supposés lutter contre le phénomène »*, estime Lorraine Questiaux.

La moitié de ces mineures, en tout cas, déclare avoir été victime de violences sexuelles avant d'entrer dans la prostitution. Or les travaux consacrés aux violences conjugales, à la maltraitance infantile ou à l'inceste montrent à quel point ces expériences traumatiques fragilisent la psyché des victimes, qui finissent, pour certaines, par

percevoir la violence comme une nouvelle norme.

« Son regard était vide »

Cette illusion du consentement est d'autant plus difficile à dissiper pour les services sociaux que la prostitution agit pour ces *« mutilées de l'identité »* comme une *« fausse réappropriation »* de leur corps au terme d'un *« parcours traumatique »*, analyse la psychologue de l'ASE. *« La prostitution leur donne l'impression de reprendre le dessus, de contrôler parce qu'elles se font payer. »* En découle une *« forme d'addiction à la mise en danger »*, poursuit cette professionnelle. *« Elles essaient de s'anesthésier. »*

Ces multiples expériences traumatiques se conjuguent parfois avec les défaillances de la prise en charge des mineur·es victimes de maltraitances par l'aide sociale à l'enfance.

Amélie*, une éducatrice spécialisée à Valenciennes, prend l'exemple de Leïla*, 16 ans, qu'elle accompagne depuis plusieurs mois. La jeune fille subissait des violences physiques de la part de son père. Elle a été placée en foyer, tout comme son frère et sa sœur, mais la fratrie a été aussitôt séparée.

Une nouvelle épreuve que l'adolescente n'a pas supportée, raconte la travailleuse sociale : *« Deux jours plus tard, elle était en fugue. »* Rapidement, les signaux d'alerte virent au rouge : Leïla quitte le foyer à bord de véhicules qui passent la chercher, elle utilise des portables à carte prépayée la rendant intraçable. Puis, quand elle atterrit à l'hôpital, *« elle dénonce des viols, des agressions sexuelles, mais au bout de trois heures, elle veut déjà s'en aller : elle n'est pas en demande de soins »*, se lamente Amélie. *« Alors je vais la chercher… Elle me suit, parce qu'elle a confiance en moi. Mais la seule solution que je peux lui proposer, c'est de la déposer dans une famille d'accueil. Sauf qu'elle y reste quelques heures et elle repart. »*

Des places trop rares pour mettre les victimes à l'abri

Amélie raconte n'avoir reçu aucune formation pour comprendre les ressorts du psychotraumatisme vécu par la jeune fille et se retrouve démunie : *« La dernière fois que j'ai vu la petiote, son regard était vide, son visage s'est durci. Elle a beaucoup maigri, comme si elle était déjà morte ou qu'il lui restait quelques jours à vivre. »*

L'éducatrice a bien tenté de prendre rendez-vous pour une consultation en centre médico-pédopsychologique, mais ces établissements affichent un à deux ans d'attente. *« Je fais un état des lieux régulier au juge des enfants. Mais, au fond, pour des cas comme celui de Leïla, on se contente d'attendre que les jeunes aient 18 ans et qu'ils ne soient plus sous la responsabilité du département »*, souffle Amélie.

Le niveau de violence subie par les victimes s'est aggravé, selon les professionnel·les qui se sont confié·es à Mediapart. Sous couvert d'anonymat, une source évoque *« des situations s'apparentant à des actes de torture et de barbarie : viols collectifs, mutilations, pratiques sexuelles extrêmes »*. Pendant de longs mois, certains travailleurs sociaux cherchent désespérément des places pour mettre à l'abri ces victimes, quand ils n'ont tout simplement pas baissé les bras.

« Une fille de l'ASE, c'est une proie, résume Thomas Willot, éducateur spécialisé et syndicaliste Sud dans le Nord. *On essaie de maintenir le lien coûte que coûte, mais quand il y a des réseaux derrière, on n'est pas armés. »*

De maigres victoires

Ces personnels de l'ASE, *« profondément déstabilisés »*, sont minés par *« un sentiment majeur d'échec de leur mission première, d'impuissance et de culpabilité »*, rapporte la recherche-action menée par l'association CVM en collaboration avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). *« Ces difficultés sont renforcées par un constat général d'un manque de moyens permanent entraînant des sous-effectifs dans les équipes. »*

En janvier dernier, l'association a donc réclamé de toute urgence la création dans chaque département de lieux d'accueil inconditionnel d'urgence pour mettre à l'abri des mineur·es victimes. Une recommandation reprise, ce jeudi, par la Défenseure des droits, autorité indépendante (dans son rapport annuel sur les droits de l'enfant).

Mais, si le gouvernement met en avant le financement de 33 structures spécialisées grâce aux 14 millions d'euros du plan Taquet, seule une fraction d'entre elles capte l'essentiel des financements. Dans le Nord, le projet phare de l'exécutif, le foyer de l'association Solfa, ambitionne d'accueillir jusqu'à 20 jeunes filles dans une maison de campagne, située dans un lieu tenu secret, à quelques kilomètres de Lille. Présentée comme une petite unité innovante, elle n'en reste pas moins extrêmement coûteuse : 1 million d'euros par an.

Interrogé sur cette politique déclinée sous forme de projets ponctuels et disparates, le secrétariat d'État répond *« avoir fait le choix du dialogue »* avec les départements, qui restent *« chefs de file de la protection de l'enfance »*. *« Si les impulsions nationales s'en trouvent parfois limitées, ce mode de gouvernance de la politique publique permet aussi une meilleure adaptation au contexte local »*, assure-t-il.

À défaut d'un investissement massif dans des structures d'accueil et de soin, sur le terrain, les professionnel·les parent au plus pressé. Mathias Cornu, de l'association lyonnaise Le Relais, ne compte plus les nuits où Camille*, 17 ans, est venue *« se réfugier au foyer à 3 heures du matin, à la limite de l'overdose »*.

Après deux ans d'accompagnement, le directeur d'établissement se contente de petites victoires. *« Avec certains profils, il faut accepter que le travail ne soit pas éducatif, on est dans le principe de survie*, se résout-il à penser. *Camille, on l'a emmenée deux fois porter plainte, six fois aux urgences, vingt fois chez le médecin. On a tenu bon, on a serré les dents. Elle aura 18 ans dans un mois. »* Quand elle sera majeure, le foyer ne pourra plus l'accueillir. Et si elle refuse de signer un contrat jeune majeur avec la métropole de Lyon, qui s'est pourtant mobilisée avec l'hôpital, la police et le parquet, les services la perdront pour de bon. Camille pourra seulement se tourner vers le 115.

« On n'aura pas réussi à la rescolariser, à lui faire passer un CAP, alors que ça fait partie de nos objectifs, concède-t-il. *Mais si elle est encore vivante aujourd'hui, c'est peut-être parce qu'on a fait notre part du boulot. »*

Clotilde de Gastines et **Hugo Lemonier**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

Boîte noire

* Ces prénoms ont été modifiés pour préserver l'anonymat des personnes qui se sont confiées.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.